

	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025
Date d'affichage et de convocation 23 septembre 2025	L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Puiseux en France s'est réuni en mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Yves MURRU, Maire
Nombre de membres En exercice : 27 Présents : 14 Votants : 19	Etaient présents: Yves MURRU, Nicole BERGERAT, Maryvonne JOUANY, Séjiane RENE, Jean-Jacques PERCHAT, Maurice ANDRIEU, Georges BIRBA, Gilles MEKLER, Olivier BECRET, Kadidiatou DIEBKILE, Benoît FARRAN, Francis KLEIJN, Estelle BOCKEL, Corinne GARREAU. Pouvoirs: Christine MAHE à Yves MURRU, Martine POULLIE à Maryvonne JOUANY, Thierry TABORSKI à Séjiane RENE, Elodie SIMONE à Jean-Jacques PERCHAT, Flavien PARISI à Francis KLEIJN. Absents: Olivier VELIN, Thierry MARIN-CUDRAZ, Stéphanie DE CAMPOS, Caroline THUEZ, Albert BAFFI, Catherine GASTAN-KLUG, Nathalie CHEVALLIER et Antoine CALDICOTE. Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. A été désignée pour remplir cette fonction : Maryvonne JOUANY

2025/035 – INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL SUITE A UNE DEMISSION

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-2 et L.2121-4,

Vu le Code électoral et notamment son article L.270,

Considérant que Monsieur Djemaï LASSOUED a présenté sa démission de ses fonctions de Conseiller Municipal le 10 juillet 2025,

Considérant qu'aux termes de l'article 270 du Code électoral et sauf refus express de l'intéressé, le remplacement du Conseiller Municipal démissionnaire est assuré par « le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu »,

Considérant que Madame Corinne GARREAU, suivante dans l'ordre de présentation de la liste a été appelée à siéger en tant que Conseillère Municipale de la Ville de Puiseux en France et a indiqué par courriel en date du 14 août 2025 qu'elle souhaitait siéger,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **PREND** acte de l'installation de Madame Corinne GARREAU en qualité de Conseillère Municipale
 - **PREND** acte de la modification du tableau du Conseil municipal
- Le Secrétaire

Maryvonne JOUANY

Le Maire,

Yves MURRU

Fait et délibéré le 29/09/2025

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire certifie avoir fait afficher à la porte de la Mairie le compte-rendu de la délibération ci-contre.

Le Maire certifie exécutoire la présente, transmise en sous-préfecture de Sarcelles

